



Notre objectif :

Vous transmettre des informations d'ordre général, vous donner des conseils personnalisés, vous accompagner dans vos travaux, vos démarches ou encore réaliser un diagnostic de votre logement.

Source image :
<https://catherineviger13fle.wordpress.com>

Les travaux de rénovation énergétique

Il y a de nombreux avantages à réaliser des travaux de rénovation énergétique dans votre logement :

- Gagner en confort
- Améliorer la valeur de votre bien
- Réduire votre facture d'électricité
- Améliorer la performance de votre logement

Peut-on bénéficier d'une aide financière ?

Oui ! Il existe des aides financières qui permettent de financer les travaux en fonction de votre niveau de revenus. Les aides sont soumises à conditions.

QUELLES SONT LES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

Il existe deux dispositifs d'aide financière pour les travaux de rénovation énergétique :

- Les aides « Ma prime RÉNOV »
- Les aides « EDF AGIR + »

Comment ça marche ?

- Le montant de l'aide est calculé en fonction du revenu fiscal de référence du foyer.
- La demande d'aide doit être déposée avant réalisation des travaux sur le site maprimerenov.gouv.fr

Les aides « Ma prime RÉNOV »

● Pour qui ?

Les propriétaires (bailleur ou occupant) d'un logement existant depuis 2 ans ou plus

● Comment en bénéficier ?

- Contactez-nous pour déterminer l'aide à laquelle vous pouvez prétendre.
- Certains éléments techniques seront exigés.



Les aides « EDF Agir + »



● Pour qui ?

- Les clients EDF
- Les propriétaires (bailleur ou occupant)

● Comment en bénéficier ?

Passer par des entreprises certifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

● Comment ça marche ?

Le montant des aides est directement déduit des factures et devis réalisés par les entreprises



Les travaux éligibles «EDF Agir + » :

● L'isolation des murs, combles ou toitures :

- Toiture 14 à 16 € / m²
- Mur 30 € / m²

● La pose d'un chauffe-eau solaire :

300 € à 2 000 €

● La pose d'un brasseur d'air :

150 € à 300 €

● La pose d'un climatiseur performant :

500 € ou plus

● Le montant de l'aide varie en fonction du :

- Revenu fiscal de référence du foyer
- Lieu d'habitation
- Type de travaux
- Produit choisi

Pour la réalisation de ces travaux, il est nécessaire de passer par un professionnel certifié RGE

AIDES «MAPRIMERÉNOV»

Les travaux éligibles :

- **La pose d'un chauffe-eau solaire :**

1000 € à 2000 € ,

- **L'isolation de la toiture :**

- Combles, rampants : 7 à 25 € / m2
- Toiture terrasses : 15 à 75 € / m2

- **L'isolation de la façade :**

- Isolation extérieure dans la limite de 100m2 : 15 à 75 €/ m2
- Isolation intérieure : 7 à 25 € / m2

- **La pose d'une surtoiture ventilée :**

15 à 75 € / m2



Des éléments techniques seront exigés pour les travaux suivants :

- **Protection solaire des façades:**

- Bardage ventilé : 15 à 75 € /m2
- Pare-soleil horizontal : 15 à 25 € /m2

- **Protection solaire des ouvrants :** 15 à 25 € /m2

- Store (stores verticaux, stores projetables)
- Brise soleil verticaux

- **Le montant de l'aide varie en fonction :**

- Du revenu fiscal de référence du foyer
- Du type de travaux

Pour plus d'informations contactez-nous et bénéficiez de conseils gratuits pour vos projets de rénovation énergétique.

- **Nous vous proposons également :**

- Une visite et un diagnostic de votre logement
- Un accompagnement pour la réalisation de votre dossier « maprimerenov »



Qui sommes-nous?

Le Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE) est mis en place par la Collectivité Territoriale de Guyane et les service France réno' pour accompagner les habitants dans une dynamique d'économie d'énergie et d'amélioration de leur confort. Le programme est déployé sur l'ensemble de la Guyane par des structures de Mise en Œuvre telles que AQUAA, KWALAFAYA, ADIL et Guyacall. Pour tout renseignement vous pouvez nous contacter au :

Plus d'informations ↘



0594 394 396



Avenue LÉOPOLD HEDER
97300 Cayenne



AIDES FINANCIÈRES POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN GUYANE

